

N° 311

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 28 MAI 1976

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Robinson, du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, présente le douzième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mercredi 25 février 1976, votre Comité a étudié les crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50 et 65 sous la rubrique Santé nationale et Bien-être social dans le Budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977 et en fait rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n°s 56 et 57*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 184 aux Journaux*).

M. Chrétien, membre du Conseil privé de la Reine, remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel message est lu par M. l'Orateur ainsi qu'il suit:

JULES LÉGER

Son Excellence le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le cahier supplémentaire des prévisions budgétaires (A) relatives aux sommes requises pour le service du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977, et, conformément aux dispositions de l'«Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867», recommande lesdites prévisions budgétaires à la Chambre des communes.

Ce Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977 est enregistré à titre de document parlementaire n° 301-1/132i.

En conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 59 du Règlement, sur motion de M. Sharp, appuyé par M. Munro (Hamilton-Est), il est ordonné,—Que le Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977, déposé aujourd'hui sur le Bureau de la Chambre, soit déferé au Comité permanent des prévisions budgétaires en général, ainsi qu'il suit:

Conseil du Trésor, crédit L27a

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales du Bill S-35, Loi modifiant la Loi abrogeant la Loi sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés et modifiant la Loi sur les marques de commerce.

M. Sharp, au nom de M. Lalonde, appuyé par M. Buchanan, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.